

ASSEMBLÉE NATIONALE2 mai 2006

IMMIGRATION ET INTÉGRATION - (n° 2986)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 411

présenté par
M. Mariani, rapporteur
au nom de la commission des lois

ARTICLE 13

Dans l'alinéa 6 de cet article, après les mots :

« partie réglementaire »,

insérer les mots :

« - décrets simples ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.